Date d'émission: 15 January 2019 Nom commercial: SketchPaint Boîte A

Page: 1/23 Version: 1.5



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: SketchPaint Boîte A

Synonyme: Peinture de tableau blanc – Peinture effaçable à sec

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Une surface lisse traitée avec SketchPaint est inscriptible et effacable avec la plupart des marqueurs de tableau blanc.

Composant d'un produit à deux composants.

Catégorie de produit: PROC19 (activités manuelles avec contact physique de la

main), PROC10 (application au rouleau ou au pinceau).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant: MagPaint Europe B.V.

Riezenweg 2 7071 PR Ulft PAYS-BAS

Tél.:+31 (0) 315 38 64 73Courriel:info@magpaint.comSite Web:www.magpaint.com

Fournisseur: Puag AG

Oberebenestrasse 51

CH-5620 Bremgarten 2

 Tél .:
 +41 56 648 88 00

 Fax:
 +41 56 648 88 60

 Email:
 info@puag.ch

 Site Web:
 www.puag.ch

Informations supplémentaires:

Personne de contact:

Tél.:

Courriel:

Mike Poorthuis

+31 (0) 315 38 64 73

info@magpaint.com

Heures d'ouverture (jours ouvrables): 9h00-17h00

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays-Bas: Nationaal Vergiftingen Informatie

Centrum (NVIC): +31 (0) 30 247 88 88

Belgique: Centre antipoison belge: +32 (0) 70 245 245

Royaume-Uni: UWIC: +44 (0) 29 204 16388

France: FDS: +33 (0)1 45 42 59 59

La suisse: Tox Info Suisse (STIZ): 145 (en Suisse)

+41(0)44 2 51 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conforme au règlement (CE) N°1272/2008

Acute Tox. 4; H332 - STOT SE3; H335 - Skin Sens. 1; H317 - Eye Dam. 1; H318 -

Aquatic Chronic 3; H412 - Repr. 2; H361fd.

MagPaint Europe B.V. Riezenweg 2

NL - 7071 PR UIft

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019 Nom commercial: SketchPaint Boîte A

Page: 2/23 Version: 1.5



2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger: Terme de signalisation:

Mentions de danger:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Danger.

H332 Nocif par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires. H335

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

(EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction

allergique).

Précautions:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le

récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du P272

lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à

l'eau et au savon.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec P305 + P351 + P338

> précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un

médecin.

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient

fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des

déchets dangereux ou spéciaux.

Composants dangereux déterminants pour

l'étiquetage: 1,6-Diisocyanatohexane homopolymère,

> 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène diisobutyrate et polyoxyéthylène tridécyle éther phosphate.

Contient des isocyanates. Porter une protection des yeux / du 2.3. Autres dangers

> visage. Les personnes déià sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Ce produit ne doit pas être utilisé dans des lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type

A1 répondant à la norme EN 14387).

MagPaint Europe B.V.

Riezenweg 2

NL - 7071 PR UIft

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019 Nom commercial: SketchPaint Boîte A

Page: 3/23 Version: 1.5

Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non.
vPvB: Non.

MagPaint

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants.

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Description chimique: Préparation comprenant le(s) composant(s) suivant(s) et

d'autres composants non classés.

1,6-Diisocyanatohexane, homopolymère

N° CAS: 28182-81-2 N° CE: 931-274-8

N° index:

N° REACH: 01-2119485796-17

Teneur (m/m): 50 - 70 %

Danger, 1272/2008/CE: Acute Tox. 4; H332 - STOT SE3; H335 - Skin Sens. 1; H317

1-Isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène diisobutyrate N° CAS: 6846-50-0 N° CE: 229-934-9

N° index:

N° REACH: 01-2119451093-47

Teneur (m/m): 20 - 40 %

Danger, 1272/2008/CE: Aquatic Chronic 3; H412 - Repr. 2; H361fd

Polyoxyéthylène tridécyle éther phosphate

N° CAS: 9046-01-9 N° CE: polymère

N° index: - N° REACH: -

Teneur (m/m): 1 - < 10 %

Danger, 1272/2008/CE: Skin Irrit. 2; H315 - Eye Dam. 1; H318 -

Aquatic Chronic 2; H411

Éthyldiisopropylamine

N°CAS: 7087-68-5 N°CE: 230-392-0

N° index:

N° REACH#: 01-2119973181-39

Teneur (m/m): 0,1 - 2 %

Danger, 1272/2008/CE: Acute Tox. 3; H331 - Eye Dam. 1; H318 - STOT SE 3; H335 -

Acute Tox. 4; H302 - Flam. Liq. 2; H225

Acide phosphorique, ester butylique

N° CAS: 12788-93-1 N° CE: 235-826-2

N° index:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019 Nom commercial: SketchPaint Boîte A

Page: 4/23 Version: 1.5

N° REACH#: 01-2119970716-27

Teneur (m/m): 0,1 - 2 %

Danger, 1272/2008/CE: Skin Corr. 1B; H314 Voir section 16.

1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène

 N° CAS:
 822-06-0

 N° CE:
 212-485-8

 N° Index:
 615-011-00-1

 N° REACH:
 01-21194457571-37

Teneur (m/m): 0,1 - 0,4 %

Danger, 1272/2008/CE: Acute Tox. 1; H330 - Resp. Sens. 1; H334 - Acute Tox. 4; H302

- Skin Irrit.; H315 - Eye Irrit. 2; H319 - Skin Sens. 1; H317 -

STOT SE3; H335

Remarque: Limites de concentration spécifiques,

Resp. Sens. 1; H334, Skin Sens. 1; H317 ≥ 0,5.

Texte complet des phrases H et EUH: Voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours.

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Utiliser un équipement de protection approprié pour traiter une personne contaminée. Placer les vêtements contaminés dans un sac étanche pour l'élimination.

Contact avec les yeux: Réagit avec l'humeur aqueuse. Rincer abondamment les yeux

avec de l'eau (pendant au moins 15 minutes) tout en maintenant les paupières ouvertes. Puis consulter immédiatement un médecin / ophtalmologiste.

Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés immédiatement. Laver

immédiatement la peau exposée avec du polyéthylène glycol ou, à défaut, avec beaucoup d'eau et du savon. Ne pas utiliser de solvants ou diluants. En cas d'irritation persistante ou de sensibilisation, consulter un médecin / dermatologue.

Ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.

Garder la victime au repos. Rincer soigneusement la bouche de la personne avec de l'eau, lui faire cracher l'eau de rinçage. NE

PAS provoquer de vomissement.

En cas d'inhalation d'aérosol ou de vapeur

dans des concentrations élevées: Emmener la personne à l'air libre et la garder au chaud. Éviter

l'effort physique. Consulter immédiatement un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin. NE JAMAIS tenter de faire vomir. Rincer soigneusement la bouche de la personne avec de l'eau, lui faire cracher l'eau de rinçage. Ne rien donner à boire. Appliquer la respiration artificielle si la respiration est irrégulière ou a cessé. Ne rien donner à manger ni à boire. Desserrer les vêtements serrés, comme un col de chemise, une cravate ou une ceinture. Si la victime est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et

appeler un médecin.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019 Nom commercial: SketchPaint Boîte A

Page: 5/23 Version: 1.5



4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: Gorge sèche / douloureuse. Toux. Irritation des voies

respiratoires. Irritation nasale. Écoulement nasal. Risque d'asphyxie dans des espaces confinés. Le produit contient des isocyanates. Compte tenu des propriétés de ce composant, et compte tenu des données toxicologiques disponibles sur des préparations similaires, le produit peut provoquer une irritation et/ou une sensibilisation aiguë des voies respiratoires. Des symptômes d'asthme, des difficultés respiratoires ou une oppression thoracique peuvent se produire. L'exposition à des concentrations de vapeur supérieures à la limite d'exposition professionnelle peut entraîner des effets indésirables tels que l'irritation des muqueuses et des voies respiratoires, des reins et des troubles hépatiques ainsi que des troubles du système nerveux central. Les signes et symptômes de l'exposition incluent toux, maux de tête, essoufflements, sensations d'oppression dans la poitrine, symptômes pseudo-grippaux transitoires. Les effets peuvent être retardés pendant des heures (risque d'inflammation des voies respiratoires. Risque

d'œdème pulmonaire. Difficultés respiratoires).

Contact avec la peau: Picotement de la peau.

Contact avec les yeux: Réagit avec l'humeur aqueuse. Irritant. Larmoiement.

Ingestion: Irritation primaire des muqueuses: irritant.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et des traitements particuliers nécessaires

Traitement médical supplémentaire: Traitement symptomatique et de soutien, comme prescrit.

Traitement symptomatique (décontamination, contrôle des fonctions vitales). Aucun antidote spécifique connu. Pour prévenir un œdème pulmonaire: aérosol doseur contenant des

. corticostéroïdes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre les incendies.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser du CO₂, de la poudre ABC, de la mousse anti-alcool ou

de l'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité: Le matériau réagit avec l'eau, ne pas

utiliser de jet d'eau direct.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers: Un incendie produira une épaisse fumée noire. Porter un

équipement de protection respiratoire. L'exposition aux produits de décomposition peut constituer un danger pour la santé. En cas d'incendie, des vapeurs nocives et toxiques peuvent être libérées, telles que du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone, du cyanure d'hydrogène, des oxydes d'azote, des

isocyanates.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection des pompiers: Pour les sapeurs-pompiers, une protection de la bouche et du

nez avec une alimentation en air autonome (appareil respiratoire) et des vêtements de protection (chimique)

Date d'émission: 15 January 2019 Nom commercial: SketchPaint Boîte A

Page: 6/23 Version: 1.5



complets sont obligatoires. Faire appel à du personnel qualifié bien informé sur les dangers de ce produit. Après utilisation, nettoyer soigneusement le matériel (douche, nettoyage

rigoureux et vérification des vêtements).

Informations complémentaires: Si des contenants fermés sont exposés au feu, les refroidir à

l'eau. Éviter tout contact direct du liquide avec l'eau. Empêcher l'eau de lutte contre l'incendie de pénétrer dans le système

d'égouts. Faire face au vent.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et

procédures d'urgence Porter un équipement de protection individuelle approprié, y

compris des lunettes de sécurité, des vêtements de protection individuelle et des gants résistants aux produits chimiques lors du nettoyage des déversements. Aérer la zone. Éviter l'inhalation de vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Garder les personnes à distance et face au vent.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface. Si cela se produit, informer les autorités locales. Ne pas laisser pénétrer dans le sol ou les nappes souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de

nettoyage Contenir et recueillir les déversements avec des matériaux

absorbants non combustibles, p. ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer dans un récipient approprié. La zone doit être immédiatement nettoyée avec un détergent approprié. Un tel détergent ou agent de neutralisation peut être fabriqué en mélangeant: eau (95 %) / ammoniaque à 8 % et savon liquide (2 %). En variante, la moitié de l'eau peut être remplacée par de l'éthanol ou de l'isopropanol. Ajouter également le mélange ci-dessus pour le déversement et le laisser dans un récipient non scellé pendant quelques jours.

6.4. Référence à d'autres rubriques Informations concernant la manipulation sans risque - voir la

rubrique 7.

Informations concernant les équipements de protection

individuelle - voir la rubrique 8.

Informations concernant l'élimination - voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation: Lors de la manipulation, respecter les mesures de précaution

habituelles pour les produits chimiques. Une hygiène stricte est nécessaire. Voir la rubrique 8 pour la protection personnelle. Les personnes souffrant d'asthme, d'allergies ou de troubles chroniques ou aiguës des voies respiratoires ne doivent pas

Date d'émission: 15 January 2019 Nom commercial: SketchPaint Boîte A

Page: 7/23 Version: 1.5



manipuler ce produit. Le contact avec la peau et les yeux, ainsi que l'inhalation des vapeurs, doivent être évités. Ne pas fumer, manger ou boire dans la zone de travail. Assurer la ventilation / aspiration dans les lieux de travail fermés. Lors de la pulvérisation, utiliser une protection respiratoire. Protéger de l'humidité. Les produits fraîchement fabriqués à partir d'isocyanates peuvent contenir des isocyanates n'ayant pas réagi et d'autres substances dangereuses. Garder le contenant hermétiquement fermé. Le contact avec l'eau et l'air humide génère du CO₂, qui génère une pression dans des contenants scellés. Danger d'éclatement lorsque le contenant est fermé de manière étanche au gaz. Rouvrir les contenants usagés avec prudence.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Conserver le contenant bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Protéger de l'humidité. En combinaison avec l'humidité, une surpression de CO₂ peut se développer. Ne pas exposer à la chaleur et à la lumière directe du soleil. Tenir à l'écart de l'eau, des oxydants, des amines, des polyols et des bases et acides forts. Tenir à l'écart des aliments, des stimulants et des aliments pour animaux. Ne pas fumer. S'assurer que le produit n'est pas accessible aux personnes non autorisées. Les contenants entamés doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Remplir l'espace au-dessus du niveau de liquide de préférence sous azote anhydre. Garder sous clef.

Exigences concernant les lieux de stockage et les récipients: De préférence, garder dans l'emballage

d'origine.

Matériau d'emballage, approprié: Récipient d'origine, boîte revêtue, acier inoxydable,

polyéthylène.

Matériau d'emballage, inadapté: Papier, carton, cuivre, alliages de cuivre, laiton, étain.

Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune: Conserver à l'écart des

oxydants, des bases et acides forts, des solvants protiques, des

amines et des alcools.

Autres indications sur les conditions de stockage: Température de stockage recommandée 1 - 49 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations associées disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle. 8.1. Paramètres de contrôle Composants présentant des valeurs limites à surveiller sur le poste de travail: Informations produit: N° CAS: 822-06-0 TWA 8 h mg/m³ (ppm) 0,04 (-) ancienne valeur néerlandaise 0,034 (0,005) Belgique 0,035 (0,005) Allemagne, Danemark, Norvège, Autriche, Espagne 0,02 (0,002) Suède 0,02 (-) Suisse 0,075 (0,01) France

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019 Nom commercial: SketchPaint Boîte A

Page: 8/23 Version: 1.5



TWA 15 minutes	0,04 (-) ancienne valeur néerlandaise 0,15 (0,02) France 0,035 (0,005) Autriche 0,03 (0,005) Suède 0,02 (-) Suisse
	0,02 (-) Suisse

Informations produit:	Exposition	Valeur	Unité	Population /
1,6-Diisocyanatohexane, homopolymère N° CAS: 28182-81-2				Effets
DN(M)EL	Court terme	-	mg/kg mc/jour	Travailleurs
	voie			Local
	percutanée			<u> </u>
DN(M)EL	Court terme	-	mg/m³	Travailleurs
DNIANEL	inhalation			Local Travailleurs
DN(M)EL	Court terme voie	-	mg/kg mc/jour	Systémique
	percutanée			Systemique
DN(M)EL	Court terme	1	mg/m³	Travailleurs
()==	inhalation	-	9,	Systémique
DN(M)EL	Long terme	-	mg/kg mc/jour	Travailleurs
	voie			Local
	percutanée			
DN(M)EL	Inhalation à	0,5	mg/m ³	Travailleurs
	long terme			Local
DN(M)EL	Long terme	-	mg/kg mc/jour	Travailleurs
	voie			Systémique
DNIANEL	percutanée			Travailleurs
DN(M)EL	Inhalation à long terme	-	mg/m ³	Systémique
DN(M)EL	Court terme	-	mg/kg mc/jour	Population
DIV(M)EE	voie		mg/kg mo/jour	générale
	percutanée			Local
DN(M)EL	Court terme	-	mg/m ³	Population
. ,	inhalation			générale
				Local
DN(M)EL	Court terme	-	mg/kg mc/jour	Population
	voie			générale
DATA ALE	percutanée		3	Systémique
DN(M)EL	Court terme	-	mg/m³	Population générale
	inhalation			Systémique
DN(M)EL	Court terme	-	mg/kg mc/jour	Population
D14(1/1)22	voie orale		mg/kg mo/jour	générale
				Systémique
DN(M)EL	Long terme	-	mg/kg mc/jour	Population
	voie			générale
	percutanée			Systémique
DN(M)EL	Long terme	-	mg/m³	Population
	inhalation			générale
DNIANEL	1 1			Systémique
DN(M)EL	Long terme	-	mg/kg mc/jour	Population
	voie orale			générale Systémique
DN(M)EL	Long terme	-	mg/kg mc/jour	Systémique Population
DIN(INI)EL	voie	1-	mg/kg mc/jour	générale
	percutanée			Local

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019 Nom commercial: SketchPaint Boîte A

Page: 9/23 Version: 1.5



Long terme inhalation	-	mg/m ³	Population générale Local
Exposition	Valeur	Unité	Population / Effets
Court terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Travailleurs Local
Court terme inhalation	-	mg/m ³	Travailleurs Local
Court terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Travailleurs Systémique
Court terme inhalation	110	mg/m ³	Travailleurs Systémique
Long terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Travailleurs Local
Inhalation à long terme	-	mg/m ³	Travailleurs Local
Long terme voie percutanée	5 (fournisseur de référence)	mg/kg mc/jour	Travailleurs Systémique
Inhalation à long terme	17,62 (fournisseur de référence)	mg/m ³	Travailleurs Systémique
Court terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Population générale Local
Court terme inhalation	-	mg/m ³	Population générale Local
Court terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Population générale Systémique
Court terme inhalation	-	mg/m³	Population générale Systémique
Court terme voie orale	-	mg/kg mc/jour	Population générale Systémique
Long terme voie percutanée	5 (fournisseur de référence)	mg/kg mc/jour	Population générale Systémique
Long terme inhalation	4,35 (fournisseur de référence)	mg/m ³	Population générale Systémique
Long terme voie orale	5 (fournisseur de référence)	mg/kg mc/jour	Population générale Systémique
Long terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Population générale Local
	Exposition Court terme voie percutanée Court terme inhalation Court terme inhalation Long terme voie percutanée Inhalation à long terme Long terme voie percutanée Inhalation à long terme Court terme inhalation à long terme Court terme voie percutanée Inhalation à long terme Court terme voie percutanée Court terme inhalation Court terme inhalation Court terme inhalation Court terme voie percutanée Court terme inhalation Court terme voie percutanée Long terme voie orale Long terme voie percutanée Long terme voie orale Long terme voie orale Long terme voie orale Long terme voie orale	Exposition Court terme voie percutanée Court terme inhalation Court terme voie percutanée Court terme voie percutanée Court terme voie percutanée Inhalation Long terme voie percutanée Inhalation à long terme Voie percutanée Inhalation à long terme Voie percutanée Inhalation à 17,62 (fournisseur de référence) Court terme voie percutanée Court terme voie percutanée Court terme inhalation Court terme voie percutanée Court terme voie percutanée Court terme voie percutanée Court terme inhalation Court terme voie percutanée Court terme voie percutanée Court terme voie percutanée Long terme voie de référence) Long terme voie orale Long terme voie	Exposition Valeur Unité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019 Nom commercial: SketchPaint Boîte A

Page: 10/23 Version: 1.5



DN(M)EL	Long terme inhalation	-	mg/m³	Population générale Local
Composants dangereux avec DN	/M/EI ·			
Informations produit: Éthyldiisopropylamine N° CAS: 7087-68-5	Exposition	Valeur	Unité	Population / Effets
DN(M)EL	Court terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	12,6	mg/m ³	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Court terme inhalation	12,6	mg/m ³	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Inhalation à long terme	4,2	mg/m³	Travailleurs Local
DN(M)EL	Long terme voie percutanée	2,96	mg/kg mc/jour	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Inhalation à long terme	4,2	mg/m³	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Court terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Population générale Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m ³	Population générale Local
DN(M)EL	Court terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m³	Population générale Systémique
DN(M)EL	Court terme voie orale	-	mg/kg mc/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Long terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	0,5	mg/m³	Population générale Systémique
DN(M)EL	Long terme voie orale	1,05	mg/kg mc/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Long terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Population générale Local
DN(M)EL	Long terme inhalation	0,5	mg/m ³	Population générale

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019 Nom commercial: SketchPaint Boîte A

Page: 11/23 Version: 1.5



				Local
Composants dangereux avec DN(M)EL:				
Informations produit:	Exposition	Valeur	Unité	Population /
Acide phosphorique, ester butylique				Effets
N° CAS: 12788-93-1				
DN(M)EL	Court terme	-	mg/kg mc/jour	Travailleurs
	voie			Local
21/00/21	percutanée			
DN(M)EL	Court terme	-	mg/m³	Travailleurs
DALANEL	inhalation	400.7	n r	Local
DN(M)EL	Court terme	123,7	mg/kg mc/jour	Travailleurs
	voie			Systémique
DNI/NA) EI	percutanée	070.4	/ 3	Travaillavra
DN(M)EL	Court terme	872,4	mg/m ³	Travailleurs
DN/M/EI	inhalation		ma/ka ma/ia:::	Systémique Travailleurs
DN(M)EL	Long terme voie	-	mg/kg mc/jour	Local
	percutanée			LUCAI
DN(M)EL	Inhalation à	-	mg/m ³	Travailleurs
DIN(IVI)EL		-	mg/m²	Local
DNI/MI/FI	long terme	10	mg/kg mc/jour	Travailleurs
DN(M)EL	Long terme	10	mg/kg mc/jour	
	voie			Systémique
DN(M)EL	percutanée Inhalation à	35,3	mg/m ³	Travailleurs
DIN(IVI)EL		35,3	mg/m²	Systémique
DN(M)EL	long terme Court terme	_	mg/kg mc/jour	Population
DIN(IVI)EL	voie	-	mg/kg mc/jour	générale
	percutanée			Local
DN(M)EL	Court terme	-	mg/m ³	Population
DN(N)LL	inhalation		ilig/ili	générale
	IIIIaiaiioii			Local
DN(M)EL	Court terme	61,9	mg/kg mc/jour	Population
DIV(W)CL	voie	01,0	mg/kg mo/jour	générale
	percutanée			Systémique
DN(M)EL	Court terme	215,1	mg/m³	Population
()	inhalation		g,	générale
				Systémique
DN(M)EL	Court terme	61,9	mg/kg mc/jour	Population
` '	voie orale	1 , -	3. 3, 12 4	générale
				Systémique
DN(M)EL	Long terme	5	mg/kg mc/jour	Population
` '	voie		3 3,	générale
	percutanée			Systémique
DN(M)EL	Long terme	8,7	mg/m ³	Population
	inhalation			générale
				Systémique
DN(M)EL	Long terme	5	mg/kg mc/jour	Population
	voie orale			générale
				Systémique
DN(M)EL	Long terme	-	mg/kg mc/jour	Population
	voie			générale
	percutanée			Local
DN(M)EL	Long terme	-	mg/m ³	Population
	inhalation		-	générale
				Local

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019 Nom commercial: SketchPaint Boîte A

Page: 12/23 Version: 1.5



Informations produit:	Exposition	Valeur	Unité	Population /
Diisocyanate d'hexaméthylène / 1,6-	'			Effets
diisocyanate d'hexaméthylène				
N° CAS: 822-06-0				
DN(M)EL	Court terme	sensibilisation	mg/kg mc/jour	Travailleurs
J. ((11)/22	voie	CONCIDENCATION	ling/kg mo/jour	Local
	percutanée			
DN(M)EL	Court terme	0,07	mg/m³	Travailleurs
DIV(W)EE	inhalation	0,07	1119/111	Local
DN(M)EL	Court terme	sensibilisation	mg/kg mc/jour	Travailleurs
DIN(IVI)EE	voie	Serisibilisation	ilig/kg ilic/joul	Systémique
	percutanée			Oysterriique
DN(M)EL	Court terme	0,07	mg/m³	Travailleurs
DIN(INI)EL	inhalation	0,07	mg/m²	
DN(M)EL		sensibilisation	mg/kg mc/jour	Systémique Travailleurs
DIN(IVI)EL	Long terme	sensibilisation	mg/kg mc/jour	
	voie			Local
DNI/AA\CI	percutanée	0.005		Tees (2.11
DN(M)EL	Inhalation à	0,035	mg/m ³	Travailleurs
	long terme			Local
DN(M)EL	Long terme	sensibilisation	mg/kg mc/jour	Travailleurs
	voie			Systémique
	percutanée			
DN(M)EL	Inhalation à	0,035	mg/m ³	Travailleurs
,	long terme			Systémique
DN(M)EL	Court terme	-	mg/kg mc/jour	Population
	voie		• • •	générale
	percutanée			Local
DN(M)EL	Court terme	-	mg/m³	Population
` '	inhalation			générale
				Local
DN(M)EL	Court terme	-	mg/kg mc/jour	Population
-··\···/ - -	voie		11.5,1.5 1110/1001	générale
	percutanée			Systémique
DN(M)EL	Court terme	-	mg/m³	Population
D14(141)EE	inhalation		1119/111	générale
	minalation			Systémique
DN(M)EL	Court terme	-	mg/kg mc/jour	Population
DIN(IVI)EL	Voie orale	1 -	mg/kg mc/jour	générale
	voie diale			
DNI/AA)EI	1 am a 4	1		Systémique
DN(M)EL	Long terme	-	mg/kg mc/jour	Population
	voie			générale
DNIANEL	percutanée		/ 2	Systémique
DN(M)EL	Long terme	-	mg/m ³	Population
	inhalation			générale
				Systémique
DN(M)EL	Long terme	-	mg/kg mc/jour	Population
	voie orale			générale
				Systémique
DN(M)EL	Long terme	-	mg/kg mc/jour	Population
• •	voie		• • •	générale
	percutanée			Local
DN(M)EL	Long terme	-	mg/m³	Population
` '	inhalation		3.	générale
				Local

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019 SketchPaint Boîte A Nom commercial:

Page: 13/23 Version: 1.5



Composants dangereux avec PNEC:	T		
nformations produit: ,6-Diisocyanatohexane, homopolymère	Valeur	Unité	Compartiment
l° CAS: 28182-81-2			
NEC	0,127	mg/l	Eau douce
NEC	0,0127	mg/l	Eau de mer
PNEC	1,27	mg/l	Rejets intermittents
NEC	38,28	mg/l	SE (station d'épuration)
NEC	266,7	g/kg tpl	Sédiments eau douce
NEC	-	mg/kg tpl	Sédiments eau de mer
PNEC	53,2	g/kg tpl	Sols
PNEC	-	mg/l	Voie orale
Composants dangereux avec PNEC:	T = -	T	
nformations produit:	Valeur	Unité	Compartiment
-lsopropyl-2,2-diméthyltriméthylène			
iisobutyrate			
l° CAS: 6846-50-0 PNEC	0,014	mg/l	Eau douce
PNEC	0,014	mg/l	Eau douce
PNEC	- 0,0014	mg/l	Rejets intermittents
PNEC	3	mg/l	SE (station d'épuration)
PNEC	5,29	g/kg tpl	Sédiments eau douce
PNEC	0,529	mg/kg tpl	Sédiments eau de mer
PNEC	0,926	g/kg tpl	Sols
PNEC	83,3	mg/l	Voie orale
	, , -		
Composants dangereux avec PNEC:			
nformations produit:	Valeur	Unité	Compartiment
thyldiisopropylamine			
I° CAS: 7087-68-5			
PNEC	0,173	mg/l	Eau douce
NEC	0,017	mg/l	Eau de mer
NEC	0,281	mg/l	Rejets intermittents
NEC	9,12	mg/l	SE (station d'épuration)
NEC	41,09	g/kg tpl	Sédiments eau douce
NEC	4,11	mg/kg tpl	Sédiments eau de mer
NEC	8,12	g/kg tpl	Sols
NEC	-	mg/l	Voie orale
Composants dangereux avec PNEC:			
nformations produit:	Valeur	Unité	Compartiment
normations produit: scide phosphorique, ester butylique	valeui	Office	Compartiment
l° CAS: 12788-93-1			
PNEC	0,01	mg/l	Eau douce
NEC	0,001	mg/l	Eau de mer
PNEC	1	mg/l	Rejets intermittents
PNEC	100	mg/l	SE (station d'épuration)
PNEC	0,392	g/kg tpl	Sédiments eau douce
PNEC	0,0392	mg/kg tpl	Sédiments eau de mer
PNEC	0,0332	g/kg tpl	Sols
NEC	4	mg/l	Voie orale
	1 .	ı ···ˈ9/·	1000000
Composants dangereux avec PNEC:			
nformations produit:	Valeur	Unité	Compartiment

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019 Nom commercial: SketchPaint Boîte A

Page: 14/23 Version: 1.5



Diisocyanate d'hexaméthylène / 1,6- diisocyanate d'hexaméthylène N° CAS: 822-06-0			
PNEC	0,0774	mg/l	Eau douce
PNEC	0,00774	mg/l	Eau de mer
PNEC	0,774	mg/l	Rejets intermittents
PNEC	8,42	mg/l	SE (station d'épuration)
PNEC	0,01334	mg/kg tpl	Sédiments eau douce
PNEC	0,001334	mg/kg tpl	Sédiments eau de mer
PNEC	0,0026	mg/kg tpl	Sols
PNEC	-	mg/l	Voie orale

8.2. Contrôles de l'exposition

Remarque:

Le matériau fait partie d'un système à deux composants. Pour les contrôles de l'exposition, voir également la rubrique 8 de la

fiche de données de sécurité de SketchPaint can B.

Protection individuelle:

Les personnes souffrant d'asthme, d'allergies ou de troubles chroniques ou aigus des voies respiratoires ne doivent pas manipuler ce produit. Assurer une ventilation adéquate, qui devrait être obtenue par l'utilisation de la ventilation locale et une bonne ventilation générale. Ne pas manger, boire ou fumer

en utilisant ce produit.

Tenir à l'écart des produits alimentaires et des boissons.

Douches d'urgence.

Protection de la bouche et du nez:

Ventilation adéquate (coefficient de ventilation > 1). Utiliser seulement dans un endroit bien aéré. Protection respiratoire en cas de dégagement de vapeurs / aérosols. Filtre combiné pour les gaz / vapeurs organiques, inorganiques, inorganiques acides et basiques (par exemple EN 14387 type ABEK, A1 ou, à défaut, EN 149 Filtre de type A). Lors de la pulvérisation:

appareil respiratoire autonome.

Peau et corps: Porter des vêtements de travail de protection et des gants

appropriés. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver soigneusement si la peau entre en contact avec le produit. Ranger les vêtements de protection à part. Douches

d'uraence.

Se laver les mains (et / ou le visage) soigneusement avant les Mains: pauses et à la fin du travail. Porter des gants de protection si un

> contact avec la peau risque de se produire (EN 374). Ne pas se frotter les yeux avec des mains sales. Pour une utilisation prolongée ou répétée: porter des gants de caoutchouc nitrile (épaisseur 0.4 mm) ou butyle (épaisseur 0.7 mm). Le chlorure de polyvinyle (PVC) (épaisseur 0,7 mm) et le polyéthylène stratifié (PE stratifié, épaisseur 0,1 mm) ne conviennent pas. Les gants contaminés doivent être remplacés. Des crèmes protectrices peuvent être appliquées pour protéger la peau exposée. Cependant, ne pas utiliser ces crèmes après l'exposition. En cas de contact avec un produit à deux composants qui vient de finir de réagir, l'utilisation de gants

résistants aux produits chimiques est recommandée. Lunettes de sécurité avec protections latérales (EN 166).

Douche oculaire.





MagPaint Europe B.V. Riezenweg 2

NL - 7071 PR UIft

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019 Nom commercial: SketchPaint Boîte A

Page: 15/23 Version: 1.5



Procédures de mesure: Afin d'établir la conformité avec une limite d'exposition et afin

d'établir que l'exposition est correctement contrôlée, il peut être nécessaire de déterminer la concentration des substances dans

la zone d'inhalation ou dans l'espace de travail général.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement: Ne pas disperser les résidus de produits

dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Apparence

Forme: Liquide.

Couleur: Clair, transparent.

Odeur: Neutre.

Seuil olfactif: Non déterminé. Valeur du pH: Non déterminée.

Changement d'état

Point de fusion / intervalle de fusion: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition:

Point éclair:

Inflammabilité (solide, gaz):

Température d'auto-inflammation:

Non déterminée.

Non déterminée.

Non déterminée.

Limites d'explosibilité

Inférieure:

Supérieure:

Pression de vapeur:

Densité de vapeur:

Densité relative:

Non déterminée.

Non déterminée.

Non déterminée.

Non déterminée.

1,068 - 1,088 (eau = 1).

Taux d'évaporation: Non déterminé.

Solubilité dans l'eau: Librement soluble, réactif.

Coefficient de partage (n-octanol / eau): Non déterminé.

Viscosité

Dynamique: Non déterminée.

Cinématique: 57 - 63 KU à 25 °C (viscosimètre Stormer, méthode ASTM D-

562).

Propriétés explosives: Non déterminé. Propriétés comburantes: Non déterminé.

9.2. Autres informations Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité.

10.1. Réactivité Le contact avec les amines et les alcools provoque des

réactions exothermiques.

10.2. Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Date d'émission: 15 January 2019 Nom commercial: SketchPaint Boîte A

Page: 16/23 1.5 Version:



Décomposition thermique /

Conditions à éviter: Aucune donnée spécifique disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut polymériser avec de nombreux composés, p. ex. les bases

(fortes) et les amines.

Réagit violemment avec (certains) acides / bases.

Contact avec l'humidité (y compris de l'air). Températures 10.4. Conditions à éviter

supérieures à 90 °C. Évitez les basses températures (perte de

qualité).

Conserver à l'écart des oxydants, des bases et acides forts, des 10.5. Matières incompatibles

> solvants protiques, des amines et des alcools. Le produit réagit lentement avec l'eau, entraînant la production de CO2, ce qui

peut provoquer l'éclatement des récipients fermés.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peu probable à la température de conservation recommandée et dans les conditions normales d'utilisation. En cas de combustion: formation de gaz / vapeurs toxiques et corrosifs: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes

d'azote, cyanure d'hydrogène.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Valeurs de LD/LC50 associées				
Informations produit: N° CAS: 28182-81-2	1,6-Diisocyar	1,6-Diisocyanatohexane, homopolymère		
Voie orale	LC50	> 2 500 mg/kg (rat femelle, OECD423)		
Inhalation	LC50 (4 h)	0,39 mg/m ³ (rat femelle, OECD403)		
Voie percutanée	LC50	> 2 000 mg/kg (rat, OECD402)		
Informations produit: N° CAS: 6846-50-0	1-Isopropyl-2	,2-diméthyltriméthylène diisobutyrate		
Voie orale	LD50	> 2000 mg/kg (rat, OECD425)		
Inhalation	LCL0 (6 h)	> 5,3 mg/m ³ (rat, OECD403)		
Voie percutanée	LD50	> 2000 mg/kg (lapin, OECD402)		
Informations produit: N° CAS: 7087-68-5	Éthyldiisopro	pylamine		
Voie orale	LD50	317 mg/kg (rat, 92/69/CEE - B.1)		
Inhalation	LC50 (4 h)	2,63 mg/l (rat)		
Voie percutanée	LD50 `	> 2000 mg/kg (rat)		
Informations produit:	Acide phosph	norique, ester butylique		
N° CAS: 12788-93-1				
Voie orale	LD50	5300 mg/kg (rat, OECD401)		
Inhalation	LC0 (1 h)	20,28 mg/l (rat, OECD403)		
Voie percutanée	LD50	> 5000 mg/kg (rat, OECD402)		

Date d'émission: 15 January 2019 Nom commercial: SketchPaint Boîte A

17/23 Page: Version: 1.5



Informations produit: N° CAS: 822-06-0	Diisocyanate d'hexaméthylène / 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène		
Voie orale	LD50	959 mg/kg (rat, OECD401)	
Inhalation	LC50 (4 h)	124 mg/m ³ (rat, OECD403)	
Voie percutanée	LD50	> 7 000 mg/kg (rat, OECD402)	

L'évaluation des risques pour la santé qui suit est basée sur une évaluation des divers composants du produit.

Effet irritant primaire.

Effets sur les yeux: Graves lésions. Réagit avec l'humeur aqueuse.

Effets sur la peau: Picotement. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec

la peau.

Effet sur les organes respiratoires: Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Effets chroniques: Les personnes sensibilisées peuvent présenter des symptômes

> asthmatiques lorsqu'elles sont exposées à des concentrations atmosphériques très inférieures à la VLEP (= limite d'exposition

professionnelle). L'exposition répétée peut entraîner une

incapacité respiratoire permanente.

Mutagénicité sur les cellules reproductrices: Non classifié.

Reprotoxicité et

toxicité pour le développement: Contient du 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène diisobutyrate

qui est considéré comme suspecté de nuire à la fertilité et qui est suspecté de nuire au fœtus. Contient de l'isocyanate, a montré des effets mutagènes dans différents systèmes de test

avec des micro-organismes et des cultures cellulaires. Cependant, ces résultats n'ont pas pu être confirmés dans les

essais avec les mammifères. La valeur CSEO du diisocyanate

d'hexaméthylène est fixée à 0,034 mg/m3.

Sensibilisation: Contient des isocyanates. Risque présumé d'effets graves pour

> les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Pour les personnes sensibilisées aux isocyanates, l'exposition à des niveaux même très en dessous

de la VLE peut conduire à une réaction allergique grave.

Effets CMR (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques):

Contient une petite quantité de N,N-diisopropyléthylamine (N° CAS 7087-68-5, < 2 %); dans des circonstances particulières, l'éthyldiisopropylamine peut former des composés nitrosamines

qui s'avèrent cancérigènes dans des études animales.

Aucune autre information importante disponible. Autres informations:

RUBRIQUE 12: Informations écologiques.

12.1. Toxicité

Écotoxicité des composants.

Toxicité pour le milieu aquatique:

Informations produit: N° CAS: 28182-81-2	1,6-Diisocyanatohexane, homopolymère	
Poisson	LL0 (96 h)	≥ 82,8 mg/l (brachydanio rerio, méthode UE C.1)

composants du produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019 Nom commercial: SketchPaint Boîte A

Page: 18/23 Version: 1.5



Cladocères	EL50 (48 h)	127 mg/l (daphnia magna, méthode UE C.2)
Algues	CE50 (72 h)	370 mg/l (desmodesmus subspicatus, méthode UE
· · · · · · · · · · · · · · · · · ·	0200 (. 2)	C.3)
	ErC10 (72 h)	> 1 000 mg/l (desmodesmus subspicatus, méthode
		UE C.3)
Persistance et dégradabilité	DBO28	1 % (UE C.4-E, non publié)
1 Croistance et degradabilite	DT50	DT50 3 h (photolyse) ((25 °C, AOPWIN v1.92,
	D130	évaluation interne)
		7,7 h (hyd., 23 °C, ASTM D4666, évaluation interne)
Potentiel de bioaccumulation	FBC	3,2 (Fisch) (BCFWIN v. 2.17)
Mobilité dans le sol	Log Koc	7,8 (I) (PCKOC v1.66)
Comportement dans les stations	EC50 (3 h)	3 828 mg/l (boues activées, OECD 209)
d'épuration		
Informations produits	1 loopropyl 2	O dimáthyltrimáthyllána dijachytyrata
Informations produit:	1-isopropyi-2,	2-diméthyltriméthylène diisobutyrate
N° CAS: 6846-50-0	1.050 (00)	0 // //
Poisson	LC50 (96 u)	> 6 mg/l (lepomis macrochirus, OECD 203)
Cladocères	EC0 (48 u)	> 1,46 mg/l (daphnia magna, C.2)
Algues	EC50 (72 u)	> 7,49 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata, OECD
	 ()	201)
Comportement dans les stations	EC20 (30 m)	-
d'épuration		
Informations produit:	polyoxyéthylèr	ne tridécyle éther phosphate
N° CAS: 9046-01-9		
Poisson	LC50 (96 h)	10 mg/l (brachydanio rerio)
Cladocères	EC0 (48 h)	-
Algues	EC50 (72 h)	-
Comportement dans les stations	EC20 (30 m)	> 1 000 mg/l (boues activées, DIN EN ISO 8192)
d'épuration		
Informations produit:	Éthyldiisoprop	ylamine
N° CAS: 7087-68-5		
Poisson	LC50 (96 h)	69,7 mg/l (danio rerio, OECD 203)
Cladocères	EC0 (48 h)	28,1 mg/l (daphnia magna, OECD 202)
Algues	EC50 (72 h)	150 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata, OECD
Ĭ	, ,	201)
Bactéries	EC50 (3 h)	912 mg/l (boues activées, OECD 209)
	,	
Informations produit:	Acide phospho	orique, ester butylique
N° CAS: 12788-93-1	. '	
Poisson	LC50 (96 h)	> 100 mg/l (oncorhynchus mykiss)
Cladocères	EC0 (48 h)	
Algues	EC50 (72 h)	> 100 mg/l (desmodesmus subspicatus chodat,
	(OECD 201)
Comportement dans les stations	EC50	> 100 mg/l (boues activées)
d'épuration		·g·· (
	L	
Informations produit:	Diisocvanate o	d'hexaméthylène / 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène
N° CAS: 822-06-0	2550,411410	and a moral form
Poisson	LC0 (96 h)	≥ 82,8 mg/l (danio rerio, méthode UE C.1)
Cladocères	EC0 (98 II)	≥ 89,1 mg/l (daphnia magna, méthode UE C.2)
Algues	EC50 (4811)	> 77,4 mg/l (desmodesmus subspicatus, méthode
Aigues	LO30 (72 II)	UE C.3)
Bactéries	EC50 (3 h)	842 mg/l (boues activées, semblable à OECD209)
Davienes	LO30 (3 II)	072 mg/1 (bodes activees, semblable a OEOD209)

L'évaluation des risques écologiques ci-dessous est basée sur une évaluation des différents

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019 Nom commercial: SketchPaint Boîte A

Page: 19/23 Version: 1.5



12.2. Persistance et dégradabilité Contient de l'isocyanate, dont aucune biodégradation n'a été

observée dans les conditions d'essai.

12.3. Potentiel de bioaccumulation II ne faut pas s'attendre à une accumulation significative dans

les organismes.

12.4. Mobilité dans le sol Le produit a une solubilité limitée dans l'eau. Le produit réagit

avec l'eau pour former une polyurée insoluble.

Pour plus d'informations écologiques.

Informations générales:

12.5. Résultats des évaluations PBT et

vPvB Le produit ne répond pas à tous les critères d'évaluation de la

persistance, de la bioaccumulation et de la toxicité et n'est donc

pas considéré comme produit PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes Sans danger pour la couche d'ozone.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de produit: Neutraliser, voir la rubrique 6. Peut être amené à une usine

d'incinération supervisée en conformité avec les

réglementations locales. La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. Si cela est impossible,

détruire dans une installation d'incinération agréée dans laquelle les gaz de combustion et d'autres produits de combustion toxiques sont lavés et neutralisés. Les déchets, même en petites quantités, ne doivent jamais être versés dans

les égouts ou rejetés dans les eaux de surface.

Code Eural pour les déchets: 08 04 09*. DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE

LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE

L'UTILISATION (FFDU) DE REVÊTEMENTST (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), DE MASTICS ET D'ENCRES D'IMPRESSION, déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres

substances dangereuses. Classés comme déchets dangereux. Selon le secteur industriel et le processus de production,

d'autres codes EURAL peuvent être appliqués. Déchets dangereux selon la directive 2008/98/CE.

Emballages non nettoyés.

Recommandation: L'élimination doit être conforme aux réglementations en vigueur.

Vider l'emballage avec soin. Ne pas contaminer le sol, l'eau ou l'environnement avec le conteneur de déchets. Se conformer aux réglementations locales en matière de valorisation ou

d'élimination des déchets.

Code Eural pour l'emballage: 08 05 01 *. DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION,

DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE

MagPaint Europe B.V. Riezenweg 2

NL - 7071 PR UIft

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019 Nom commercial: SketchPaint Boîte A

Page: 20/23 Version: 1.5



L'UTILISATION (FFDU) DE REVÊTEMENTS (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), DE MASTICS ET D'ENCRES D'IMPRESSION non spécifiés autrement en 08; déchets d'isocyanates. Classés comme déchets dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport.

Transport terrestre ADR/RID (transfrontalier).

Classe ADR/GGVSEB:

Numéro d'identification du danger: Numéro ONU: -

Groupe d'emballage: Libellé: Marquage spécial: Désignation officielle de transport ONU: -

Code de restriction en tunnels:

Note: Marchandise non dangereuse selon les réglementations en

matière de transport.

Navigation intérieure ADN/ADR.

Classe ADN/R: Numéro ONU: Dangers pour l'environnement: -

Transport maritime IMDG.

Classe IMDG: Numéro ONU: Libellé: Groupe d'emballage: Quantité maximale: Numéro EMS: Arrimage et séparation: Polluant marin: -

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR.
Classe ICAO/IATA:

Numéro ONU:
Libellé:
Groupe d'emballage:
Désignation officielle de transport:

Désignation officielle de transport:

14.1. Numéro ONU NA.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

NA.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

NA.

14.4. Groupe d'emballage NA.

Date d'émission: 15 January 2019 Nom commercial: SketchPaint Boîte A

Page: 21/23 Version: 1.5



14.5. Dangers pour l'environnement NA.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

NA.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation.

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales: -

Règlements et directives de l'UE qui affectent ce mélange (non encore mentionnés directement ou

indirectement):

Directive 89/686/CEE Équipement de protection individuelle (doit être remplacée à

partir du 21 avril 2018 par le règlement (UE) 2016/425).

Directive 94/33/CE Protection des jeunes au travail.

Directive 98/24/CE Risques liés à des agents chimiques au travail.

Règlement (CE) 2009/552 Annexe XVII du règlement 1907/2009, diisocyanates dérivés du

MDI pour les consommateurs (supplément du Règlement

2013/126).

Règlement (CE) 1907/2006 Annexe XV rapport de restriction, proposition de restriction

(diisocyanates), ECHA / BAuA, 06 octobre 2016.

Règlement (CE) 2008/1272 Sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances

et des mélanges.

Règlement (UE) 2015/830 Règlement de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le

règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil sur l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à

ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations.

Liste des phrases H et EUH associées mentionnées aux rubriques 2 et 3:

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H315 - Provoque des irritations cutanées.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019 Nom commercial: SketchPaint Boîte A

Page: 22/23 Version: 1.5

MagPaint

H330 - Mortel par inhalation. H332 - Nocif par inhalation.

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme

ou des difficultés respiratoires par inhalation. H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H361fd - Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire

au fœtus.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

EUH204 - Contient des isocyanates. Peut produire une réaction

allergique.

Aquatic Chronic - Danger pour le milieu aquatique, chronique.

Acute Tox. - Toxicité aiguë.

Eye Dam. - Lésions oculaires graves. Eye Irrit. - Irritation sévère des yeux. Flam. Liq. - Liquide inflammable. Repr. - Toxicité pour la reproduction. Skin Corr. - Corrosion cutanée. Skin Irrit. - Irritation cutanée.

Skin Sens. - Sensibilisation cutanée.

STOT SE - Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition unique.

Historique du document: Imprimé le: 7 février 2019.

Edition précédente: 30 Novembre 2018, version 1.4.

Version: 1.5.

Modification: Modification de la classification des

matières premières et des données supplémentaires sur les matières

premières.

Source des informations: -

Classification selon le règlement

(CE) N° 1272/2008:

Classification du mélange basée sur la méthode de calcul standard. Le n ° CAS 12788-93-1 est classé dans la catégorie

Carc. 2 en raison de l'absence d'impureté (phosphate de

tributyle).

Les données présentées ici sont basées sur les connaissances et l'expérience actuelles. Le but de cette fiche de données de sécurité est de décrire les produits en fonction de leurs exigences en matière de sécurité. Les données n'impliquent aucune garantie concernant les propriétés du produit. Il incombe à l'utilisateur d'utiliser ce produit avec précaution et d'agir en tenant compte des lois et réglementations applicables.

SketchPaint Boîte A est une marque commerciale de MagPaint Europe B.V.

Abréviations et acronymes:

ADR:

Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route

PNEC:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019 SketchPaint Boîte A Nom commercial:

Page: 23/23 Version: 1.5



RID:	Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses
	par chemin de fer
IMDG:	International Maritime Code for Dangerous Goods (Code maritime international
	des marchandises dangereuses)
IATA:	International Air Transport Association (Association du transport aérien
	international)
IATA-DGR:	règlements sur les marchandises dangereuses par l'« International Air Transport
	Association » (IATA)
OACI:	Organisation de l'aviation civile internationale
IT-OACI:	instructions techniques par l'« Organisation de l'aviation civile internationale »
	(OACI)
P:	polluant marin
SGH:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits
	chimiques
CAS:	Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)
EC50:	Concentration efficace médiane
LC50:	Concentration létale médiane
LD50:	Dose létale médiane
OEL:	Limite d'exposition professionnelle
CSEO:	Concentration sans effet observé
vPvB:	Très persistant et très bioaccumulable
PBT	Substance persistante, bioaccumulable et toxique
EWC:	Catalogue européen des déchets
TWA:	Time-Weighted Average (moyenne pondérée dans le temps), valeur limite
	associée à la valeur MAC
DNEL:	Niveau dérivé sans effet
DMEL:	Niveau dérivé avec effet minimum
DNIEG	On a section that the manufactual telescence of the telescence of telescence of the telescence of the telescence of telescence of telescence of telescence of telescence of telescence of telesc

Concentration prévisible sans effet

Date d'émission : 7 Mars 2018

Nom commercial: SketchPaint Blanc Brillant Boîte B

Page: 1/13 Version: 1.3



SECTION 1 : identification de la substance / du mélange et de la société / de l'entreprise.

1.1. Identifiant produit

Nom commercial : SketchPaint Blanc Brillant Boîte B

Synonymes : Peinture de tableau blanc - Peinture effaçable à sec

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

On peut écrire sur une surface lisse traitée avec SketchPaint avec la plupart des marqueurs de tableau blanc et effacer

ensuite.

Composant d'un produit à deux composants.

Catégorie de produit : PROC19 (mélange à la main),

PROC10 (application au rouleau ou au pinceau).

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Fabricant: MagPaint Europe B.V.

Riezenweg 2 7071 PR Ulft PAYS-BAS

 Tél.:
 +31 (0) 315 38 64 73

 Fax:
 +31 (0) 315 74 52 00

 Courriel:
 info@magpaint.com

 Site Internet:
 www.magpaint.com

Fournisseur: Puag AG

Oberebenestrasse 51 CH-5620 Bremgarten 2

 Tél .:
 +41 56 648 88 00

 Fax:
 +41 56 648 88 60

 Email:
 info@puag.ch

 Site Web:
 www.puag.ch

Informations supplémentaires :

Personne de contact : Mike Poorthuis

Tél. : +31 (0) 315 38 64 73

Courriel : info@magpaint.com

Heures d'ouverture (jours ouvrables) : 9h00-17h00

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

 Pays-Bas :
 Centre antipoison national :
 +31 (0) 30 247 88 88

 Belgique :
 Centre antipoison belge :
 +32 (0) 70 245 245

 Royaume-Uni :
 UWIC :
 +44 (0) 29 204 16388

 Suisse:
 Centre suisse d'information
 145 (en Suisse)

 Latt (0) 44 2 54 54 54

toxicologique: +41 (0) 44 2 51 51 51

SECTION 2: identification des dangers.

2.1. Classification de la substance ou du mélange Classification conforme au règlement (CE) N°1272/2008 NA.

MagPaint Europe B.V. Riezenweg 2

NL - 7071 PR UIft

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 7 Mars 2018

SketchPaint Blanc Brillant Boîte B Nom commercial:

2/13 Page: Version: 1.3

2.2. Éléments d'étiquetage Pictogrammes de danger : Terme de signalisation : Mentions de danger : Précautions:

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB PBT: n° vPvB: n°

SECTION 3: composition / informations sur les composants.

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Description chimique: préparation comprenant le(s) composant(s) suivant(s) et

d'autres composants non classés.

Dioxyde de titane

N° CAS: 13463-67-7 N° CE: 236-675-5

N° index:

N° REACH: 01-2119489379-17

Teneur (m/m): 20 - 30 %

Danger, 1272/2008/CE:

Texte complet des phrases H et EUH: voir section 16.

SECTION 4: premiers secours.

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales : en cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un

médecin.

En cas de contact avec les yeux : irritation légère. Rincer abondamment les yeux avec de l'eau

(pendant au moins 10 minutes) tout en maintenant les

paupières ouvertes. Puis consulter immédiatement un médecin /

ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau : retirer mécaniquement, laver abondamment avec de l'eau et du

> savon, appliquer généreusement la crème pour nettoyer la peau. Consulter un médecin en cas de douleur persistante ou

de rougeurs.

Ingestion: rincer la bouche avec de l'eau et donner deux verres d'eau à

boire (ne jamais faire boire une personne inconsciente, en

Date d'émission : 7 Mars 2018

Nom commercial: SketchPaint Blanc Brillant Boîte B

Page: 3/13 Version: 1.3

raison du risque d'étouffement). NE PAS provoquer de

vomissement. En cas de symptômes : consulter un médecin.

En cas d'inhalation d'aérosol ou de vapeur

à des concentrations élevées : transporter la personne à l'air frais, la garder au chaud, la

laisser se reposer. Si des symptômes apparaissent (par exemple des difficultés respiratoires), il est nécessaire de

consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: aucun effet important ou danger critique connu.

En cas de contact avec la peau : par endommagement mécanique (particules) : rougeurs. En cas de contact avec les yeux : par endommagement mécanique (particules) : irritations,

rougeurs et douleurs.

Ingestion: irritations.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et des traitements particuliers nécessaires Traitement médical supplémentaire : traitement symptomatique et de soutien, comme prescrit.

SECTION 5: mesures de lutte contre les incendies.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : utiliser du CO₂, de la poudre ABC. Utiliser des jets d'eau pour

des feux plus importants.

Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité : le jet d'eau direct peut être inefficace.

5.2. Dangers particuliers découlant de la substance ou de la préparation

Dangers particuliers : produit non classé comme inflammable. En cas d'incendie, des

vapeurs dangereuses et toxiques peuvent être libérées. Les produits de décomposition possibles sont les suivants :

monoxyde de carbone et dioxyde de carbone. Le produit ayant

réagi peut contribuer à l'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection des pompiers : pour les sapeurs-pompiers, une protection de la bouche et du nez avec une

alimentation en air autonome (appareil respiratoire) et des vêtements de protection (chimique) complets sont obligatoires. Faire appel à du personnel qualifié bien informé sur les dangers de ce produit. Après utilisation, nettoyer soigneusement le matériel (douche, nettoyage rigoureux et vérification des

vêtements).

Informations complémentaires : si des contenants fermés sont exposés au feu, les refroidir à

l'eau.

SECTION 6 : mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et

procédures d'urgence Porter un équipement de protection individuelle approprié, y

compris des lunettes de sécurité, des vêtements de protection individuelle et des gants résistants aux produits chimiques lors

du nettoyage des déversements. Aérer la zone.

Date d'émission : 7 Mars 2018

Nom commercial : SketchPaint Blanc Brillant Boîte B

Page: 4/13 Version: 1.3



6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer dans les

égouts ou les eaux de surface. Si des quantités importantes sont libérées dans l'environnement, informer les autorités locales. Ne pas laisser pénétrer dans le sol ou les nappes

souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de

nettoyage contenir et recueillir les déversements avec des matériaux

absorbants non combustibles, p. ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer dans un récipient approprié. Laver

la zone de déversement avec de l'eau et du détergent.

6.4. Référence à d'autres sections Informations concernant la manipulation sans risque - voir la

section 7.

Informations concernant les équipements de protection

individuelle - voir la section 8.

Informations concernant l'élimination - voir la section 13.

SECTION 7: manipulation et stockage.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans risque

Manipulation : lors de la manipulation, respecter les mesures de précaution

habituelles pour les produits chimiques. Ne pas respirer les vapeurs. Les opérateurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Le matériau contient des composants solides en tant que charges ; mélanger avant utilisation. Partie d'un produit à deux composants. Ne pas diluer

ou mélanger avec d'autres produits (de type peinture).

7.2. Conditions pour la sécurité du stockage, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : conserver le contenant bien fermé dans un endroit frais et bien

ventilé. Les contenants entamés doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Tenir éloigné de la lumière directe du soleil, empêcher l'humidité de pénétrer en gardant les contenants bien fermés

lorsqu'ils ne sont pas en cours d'utilisation.

Exigences concernant les lieux de stockage et les récipients : de préférence, garder dans l'emballage

d'origine.

Matériau d'emballage, approprié : emballage d'origine. Boîte fermée, en métal verni ou en

plastique.

Matériau d'emballage inadapté : zinc, aluminium.

Indications concernant le stockage commun : conserver à l'écart des oxydants, des bases fortes et des

acides forts.

Autres indications sur les conditions de stockage : température de stockage recommandée 1 - 49 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) : pas d'autres informations associées disponibles.

SECTION 8 : contrôles de l'exposition / protection individuelle.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 7 Mars 2018

Nom commercial : SketchPaint Blanc Brillant Boîte B

Page: 5/13 Version: 1.3



8.1. Paramètres de contrôle			
Composants présentant des valeurs limites à surveiller sur le poste de travail :			
Informations produit :	Dioxyde de titane		
N° CAS : 13463-67-7			
TWA 8 h	mg/m³ (ppm) 10 (-) Ancienne valeur néerlandaise, France, Angleterre, Belgique, Espagne 6 (-) Danemark 5 (-) Norvège, Autriche, Suède 3 a valeur MAK Suisse (groupe de grossesse C) - (-) Allemagne (cancérogène catégorie 3A -		
TWA 15 minutes		10 (-) Autriche	
TWA 15 minutes		fraction inhalable)	

O DA	I/AA\T			
Composants dangereux avec DN Informations produit : Dioxyde de titane N° CAS : 13463-67-7	Exposition	Valeur	Unité	Population / Effets
DN(M)EL	Court terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m³	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m ³	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Inhalation à long terme	10	mg/m ³	Travailleurs Local
DN(M)EL	Long terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Inhalation à long terme	-	mg/m³	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Court terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Population générale Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m ³	Population générale Local
DN(M)EL	Court terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m ³	Population générale Systémique
DN(M)EL	Court terme Voie orale	-	mg/kg mc/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Long terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	-	mg/m ³	Population générale

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 7 Mars 2018

Nom commercial : SketchPaint Blanc Brillant Boîte B

Page: 6/13 Version: 1.3



				Systémique
DN(M)EL	Long terme	700	mg/kg mc/jour	Population
	voie orale			générale
				Systémique
DN(M)EL	Long terme	-	mg/kg mc/jour	Population
	voie			générale
	percutanée			Local
DN(M)EL	Long terme	10	mg/m ³	Population
	inhalation			générale
				Local

Composants dangereux avec PNEC :			
Informations produit :	Valeur	Unité	Compartiment
Dioxyde de titane			
N° CAS : 13463-67-7			
PNEC	0,127	mg/l	Eau douce
PNEC	1	mg/l	Eau de mer
PNEC	0,61	mg/l	Rejets intermittents
PNEC	100	mg/l	SE (station d'épuration)
PNEC	1 000	mg/kg tpl	Sédiments eau douce
PNEC	100	mg/kg tpl	Sédiments eau de mer
PNEC	100	mg/kg tpl	Sols
PNEC	1 667	mg/l	Voie orale

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection de la bouche et du nez :

Remarque : le matériau fait partie d'un système à deux composants. Pour les contrôles de l'exposition, voir également la section 8 de la

fiche de données de sécurité de SketchPaint can A.

Protection individuelle : ne pas fumer, manger ou boire pendant le travail. Porter un

vêtement de protection approprié (de préférence en coton). obligatoire dans les zones de travail insuffisamment ventilées.

Porter un appareil respiratoire autonome approprié en cas de ventilation insuffisante ou si les règlements de l'entreprise

l'exigent.

Peau et corps : porter des vêtements de protection (combinaisons, en coton

épais de préférence ou des vêtements de protection jetables), des gants et une protection des yeux / du visage. Se laver les

mains avant les pauses et à la fin du travail.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Entreposer les vêtements de travail séparément. Ne pas utiliser de solvants

ou de diluant.

Mains : se laver les mains (et / ou le visage) soigneusement avant les

pauses et à la fin du travail. Porter des gants de protection si un contact avec la peau risque de se produire (EN 374). Ne pas se

frotter les yeux avec des mains sales. Pour une utilisation prolongée ou répétée : porter des gants de caoutchouc nitrile (épaisseur 0,4 mm) ou butyle (épaisseur 0,7 mm). Le chlorure de polyvinyle (PVC) (épaisseur 0,7 mm) et le polyéthylène stratifié (PE stratifié, épaisseur 0,1 mm) ne conviennent pas. Les gants contaminés doivent être remplacés. Des crèmes protectrices peuvent être appliquées pour protéger la peau exposée. Cependant, ne pas utiliser ces crèmes après

l'exposition. En cas de contact avec un produit à deux

MagPaint Europe B.V. Riezenweg 2

NL - 7071 PR UIft

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 7 Mars 2018

Nom commercial: SketchPaint Blanc Brillant Boîte B

Page: 7/13 Version: 1.3

composants qui vient de finir de réagir, l'utilisation de gants

résistants aux produits chimiques est recommandée. lunettes de sécurité avec protections latérales (EN 166).

Douche oculaire.

Yeux:

Procédures de mesure : afin d'établir la conformité avec une limite d'exposition et afin

d'établir que l'exposition est correctement contrôlée, il peut être nécessaire de déterminer la concentration des substances dans

la zone d'inhalation ou dans l'espace de travail général.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement : ne pas disperser les résidus de produits

dans l'environnement.

SECTION 9 : propriétés physiques et chimiques.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Informations générales

Apparence

Forme: liquide. Couleur: blanc.

Odeur : légèrement irritante. Seuil olfactif : non déterminé. valeur du pH : 7,9 - 8,1.

Changement d'état

Point de fusion / intervalle de fusion : non déterminé. Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : non déterminé.

Point éclair : > 100 ° C. Inflammabilité (solide, gaz) : non déterminée. Température d'auto-inflammation : non déterminée.

Limites d'explosibilité

Inférieure : non déterminée.
Supérieure : non déterminée.
Pression de vapeur : non déterminée.
Densité de vapeur : non déterminée.

Densité relative : 1,255 - 1,285 (eau = 1).

Taux d'évaporation : non déterminé.
Solubilité dans l'eau : facilement soluble.
Coefficient de partage (n-octanol / eau) : non déterminé

Viscosité

Dynamique : non déterminée.

Cinématique: 75 - 80 KU à 25 °C (viscosimètre Stormer, méthode ASTM D-

562).

Propriétés explosives : non déterminé. Propriétés comburantes : non déterminé.

9.2. Autres informations Aucune donnée disponible.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 7 Mars 2018

SketchPaint Blanc Brillant Boîte B Nom commercial:

8/13 Page: Version: 1.3



SECTION 10 : stabilité et réactivité.

10.1. Réactivité Aucune donnée spécifique disponible.

10.2. Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Décomposition thermique /

Conditions à éviter : aucune donnée spécifique disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses Aucune donnée spécifique disponible.

10.4. Conditions à éviter Éviter les températures élevées et basses (perte de qualité).

Conserver à l'écart des oxydants, des bases fortes et des Matières incompatibles

> acides forts. Réagit violemment avec le lithium, l'aluminium, le calcium, le magnésium, le potassium, le sodium et le zinc.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peu probables à la température de stockage recommandée et dans des conditions normales d'utilisation. En cas de combustion : formation de gaz / vapeurs toxiques et corrosifs : monoxyde de carbone, dioxyde de

carbone, fumée.

SECTION 11: informations toxicologiques.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë des composants.

Valeurs de DL / CL50 associées pour la classification :

Informations produit : N° CAS : 13463-67-7	Dioxyde de titane		
Voie orale	DL50	> 5 000 mg/kg (rat femelle, OECD425)	
Inhalation	CL50 (4 h)	6,82 mg/m ³ (rat mâle)	
Voie percutanée	DL50	-	

L'évaluation des risques pour la santé ci-dessous est basée sur une évaluation des différents composants du produit.

Effet irritant primaire.

Effets sur les yeux : par endommagement mécanique (particules) : irritations,

rougeurs et douleurs.

Effets sur la peau: par endommagement mécanique (particules) : rougeurs.

Effets chroniques: non classifié.

Mutagénicité sur les cellules reproductrices : non classifié.

Reprotoxicité et

toxicité sur le développement : non classifié. Sensibilisation: non classifié.

Effets CMR (cancérogènes, mutagènes et

reprotoxiques): non classifié.

Autres informations: aucune autre information importante disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 7 Mars 2018

Nom commercial : SketchPaint Blanc Brillant Boîte B

Page: 9/13 Version: 1.3



SECTION 12 : informations écologiques.

12.1. Toxicité

Écotoxicité des composants.

Toxicité pour le milieu aquatique :

Informations produit : N° CAS : 13463-67-7	Dioxyde de titane		
Poisson Cladocères	CL50 (96 h) EL50 (48 h)	> 10 000 mg/l (Cyprinodon variegatus, OECD 203) > 100 mg/l (Daphnia magna, OECD 202)	
Algues	CE50 (72 h)	61 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata, EPA-600/9-78-018)	

L'évaluation des risques écologiques ci-dessous est basée sur une évaluation des différents

composants du

produit.

12.2. Persistance et dégradabilité Contient des composants inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation II ne faut pas s'attendre à une accumulation significative dans

les organismes.

12.4. Mobilité dans le sol Le produit est (partiellement) soluble dans l'eau.

Pour plus d'informations écologiques.

Informations générales :

12.5. Résultats des évaluations PBT et

vPvB Le produit ne répond pas à tous les critères d'évaluation de la

persistance, de la bioaccumulation et de la toxicité et n'est donc

pas considéré comme produit PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes Sans danger pour la couche d'ozone.

SECTION 13: considérations relatives à l'élimination.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets du produit : peuvent être amenés à une usine d'incinération supervisée en

conformité avec les réglementations locales. La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. Si cela est impossible, détruire dans une installation d'incinération agréée dans laquelle les gaz de combustion et d'autres produits de combustion toxiques sont lavés et neutralisés. Les déchets, même en petites quantités, ne doivent jamais être versés dans

les égouts ou rejetés dans les eaux de surface.

Code EURAL pour les déchets : 08 01 12. DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE

LA FORMULATION, DELA DISTRIBUTION ET DE

L'UTILISATION (FFDU) DE REVÊTEMENTS (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), DE MASTICS ET D'ENCRES D'IMPRESSION, déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité), déchets de peintures

et vernis autres que ceux mentionnés au 08 01 11.

NL - 7071 PR UIft

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 7 Mars 2018

Nom commercial: SketchPaint Blanc Brillant Boîte B

Page : 10/13 Version : 1.3



Selon le secteur industriel et le processus de production,

d'autres codes EURAL peuvent être appliqués.

Emballages non nettoyés.

Recommandation : l'élimination doit être conforme aux réglementations en vigueur.

Vider l'emballage avec soin. Ne pas contaminer le sol, l'eau ou l'environnement avec le conteneur de déchets. Se conformer aux réglementations locales en matière de valorisation ou

d'élimination des déchets.

Code EURAL pour l'emballage : 20 01 27*. DÉCHETS MUNICIPAUX ET DÉCHETS

COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET INSTITUTIONNELS SIMILAIRES, Y COMPRIS FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT, peintures, encres, colles et résines contenant

des substances dangereuses. Classés comme déchets

dangereux.

Code de déchet (CH):

Élimination du produit Code de déchet selon l'ordonnance du code de déchet selon

l'Ordonnance sur les listes de déchets de l'UVEK (RS

814.610.1): 08 01 12 (déchets de peinture et de vernis autres

que ceux mentionnés au 08 01 11)

Emballages contaminés Code de déchets selon l'Ordonnance sur les listes de déchets

de l'UVEK (RS 814.610.1): 20 01 28 (peintures, encres d'imprimerie, adhésifs et résines artificielles autres que ceux

visés à l'article 20 01 27)

Informations supplémentaires Le code de déchet peut différer des informations ci-dessus.

SECTION 14: informations relatives au transport.

Transport terrestre ADR/RID (transfrontalier).

Classe ADR/GGVSEB: Numéro d'identification du danger: Numéro ONU: Groupe d'emballage: Libellé: Marquage spécial: -

Désignation officielle de transport ONU : Code de restriction en tunnels :

Note : marchandise non dangereuse selon les réglementations en

matière de transport.

Navigation intérieure ADN/ADR.

Classe ADN/R: Numéro ONU: Dangers pour l'environnement: -

Transport maritime IMDG.

Classe IMDG: Numéro ONU: Libellé: Groupe d'emballage: Quantité maximale: -

MagPaint Europe B.V. Riezenweg 2

NL - 7071 PR UIft

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 7 Mars 2018

Nom commercial: SketchPaint Blanc Brillant Boîte B

Page : 11/13 Version : 1.3

Numéro SME : Arrimage et séparation : Polluant marin : -

Désignation officielle de transport :

Désignation officielle de transport : -

14.1. Numéro ONU NA.

14.2. Désignation officielle de transport ONU NA.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport NA.

14.4. Groupe d'emballage NA.

14.5. Dangers pour l'environnement NA.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucune.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78

et au code IBC NA.

SECTION 15 : mentions réglementaires.

15.1. Réglementations / législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substance ou mélange Règlements nationaux:

WGK: Classe de danger 2 d'eau (annexe 4 VwVwS (Allemagne)): (2)

polluant de l'eau.

TA-aérien: -

Réglementations et directives de l'UE concernant ce mélange (auparavant ni direct ni indirect

dessus):

Directive 89/686 / CEE Équipement de protection individuelle (à remplacer par la

Directive UE 2016/425 du 21 avril 2018).

Directive 98/24 / CE Danger des agents chimiques au travail.

Directive 2004/42 / CE concernant la limitation des émissions de composés organiques

volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans

certaines peintures et vernis. Teneur en COV: zéro / faible.

Règlement (CE) 2008/1272 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances

et des mélanges.

Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n

°. 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 7 Mars 2018

Nom commercial: SketchPaint Blanc Brillant Boîte B

Page : 12/13 Version : 1.3



l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des

substances chimiques (REACH).

15.2. Évaluation

de la sécurité chimique une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Règles spécifiques CH et des règlements qui doivent être pris en compte:

la réduction des risques chimiques, ORRChim (RS 814.81)

Ordonnance sur les accidents, StFV (SR 814.012)

Règlement sur le transport des déchets, Veva (SR 814610) Ordonnance sur le contrôle de la pollution atmosphérique, LRV

(SR 814.318.142.1)

Limites d'exposition professionnelle, Suva no. 1903

Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52) Jungendarbeitsschutzverordnung, ArGV 5 (SR 822115) Règlement EDP sur le travail dangereux avec les adolescents

(RS 822.115.2)

Composés organiques volatils

Stockage de substances dangereuses - Guide pratique - publié par les ministères de l'environnement des cantons en Suisse du

nord-ouest, Janvier 2018

SECTION 16. Autres renseignements.

Liste des phrases H et EUH associées mentionnées aux sections 2 et 3 :

NA.

Historique du document : Imprimé le : 7 February 2019.

Édition précédente : 19/02/18, version 1.2.

Version: 1.3.

Modification : Section 1, 8, 13, 15 adaptée à la

réglementation suisse.

Source des informations :

Classification selon le règlement

(CE) no 1272/2008: -

Les données présentées ici sont basées sur les connaissances et l'expérience actuelles. Le but de la présente fiche de données de sécurité est de décrire les produits en fonction de leurs exigences en matière de sécurité. Les données n'impliquent aucune garantie à l'égard des propriétés du produit. Il incombe à l'utilisateur d'utiliser ce produit avec soin et d'agir en tenant compte des lois et réglementations en vigueur.

SketchPaint White high gloss can B est une marque de MagPaint Europe B.V.

Abréviations et acronymes :

ADR:

Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 7 Mars 2018

Nom commercial: SketchPaint Blanc Brillant Boîte B

Page : 13/13 Version : 1.3



RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses

par chemin de fer

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods (Code maritime international

des marchandises dangereuses)

IATA: International Air Transport Association (Association du transport aérien

international)

IATA-DGR : règlements sur les marchandises dangereuses par l'« International Air Transport

Association » (IATA)

OACI: Organisation de l'aviation civile internationale

IT-OACI : instructions techniques par l'« Organisation de l'aviation civile internationale »

(OACI)

P: polluant marin

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques

CAS: Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)

EC50 : Concentration efficace médiane LC50 : Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale médiane

OEL : Limite d'exposition professionnelle CSEO : Concentration sans effet observé vPvB : Très persistant et très bioaccumulable

PBT Substance persistante, bioaccumulable et toxique

EWC : Catalogue européen des déchets

TWA: Time-Weighted Average (moyenne pondérée dans le temps), valeur limite

associée à la valeur MAC Niveau dérivé sans effet

DNEL : Niveau dérivé sans effet
DMEL : Niveau dérivé avec effet minimum
PNEC : Concentration prévisible sans effet